
Procès-verbal Assemblée générale ordinaire - hybride

Informations générales

Date	Jeudi 16 mai 2024
Horaire	13h30-15h00 Partie générale (informations) 15h15-15h45 Partie statutaire
Sur place/en ligne	L'assemblée est organisée sous forme hybride - sur place et par vidéoconférence (Teams).
Langue(s)	Allemand (sans traduction simultanée)

13h30 -15h00 | Points 1-6 (partie informations)
Bref compte-rendu

Bienvenue et informations du bureau de l'ANQ sur les domaines spécialisés

Situation	L'assemblée générale (AG) est ouverte par le président Josef Müller et débute par la partie informative des différents domaines spécialisés Soins aigus, Réadaptation et Psychiatrie ainsi que par diverses brèves informations du bureau (notamment la visualisation du but, de la mission, de la stratégie et des objectifs stratégiques 2024-28 associés, ainsi que le statut des objectifs stratégiques 2023). Toutes les informations relatives à cette partie sont consignées dans la présentation générale (cf. annexe).
Point 2	Interdisciplinaire
Point 3	Domaine Soins aigus
Point 4	Domaine Psychiatrie
Point 5	Domaine Réadaptation
Point 6	Diverses brèves informations
Décisions	La partie Informations (points 1-6) ne fait pas l'objet d'un procès-verbal et ne prévoit pas de propositions. Aucune décision n'est prise.
Annexe(s)	Gesamtpräsentation (PDF) Présentation-total (PDF)

15h15 | Points 7-8 (partie statutaire)

Bienvenue et constitution

Situation	En vertu de l'art. 12, al. 2 des statuts, l'assemblée générale élit le/la secrétaire de séance et le/la scrutateur/trice.
Proposition	Secrétaire de séance Stephanie Fasnacht, responsable du secrétariat de l'ANQ, Berne Scrutatrice Simone Voldrich, responsable de la gestion de la qualité et des processus, Lindenhofgruppe AG Berne
Décision	Stephanie Fasnacht, responsable du secrétariat de l'ANQ, est élue à l'unanimité et sans abstention rédactrice du procès-verbal de l'AG du 16 mai 2024. Simone Voldrich est élue à l'unanimité et sans abstention scrutatrice de l'AG du 16 mai 2024.
Annexe(s)	Aucune

Point 9

Approbation du procès-verbal de l'AG du 23 novembre 2023

Situation	Procès-verbal de l'assemblée générale du 23.11.2023.
Proposition	Approbation du procès-verbal de l'AG du 23.11.2023.
Discussion en plénière	Pas de questions/remarques de la part de l'assemblée.
Décision	Le procès-verbal de l'AG du 23.11.2023 est approuvé à l'unanimité, sans abstention, et avec remerciements à Stephanie Fasnacht.
Annexe(s)	PDF : T09_20231123_ANQ_MGV_Protokoll.pdf T09_20231123_ANQ_AG_Proces-verbal.pdf

Point 10

Rapport annuel 2023

Objectif	Traitement et approbation du rapport annuel 2023.
Situation	<p>Conformément à l'art. 7 des statuts, l'assemblée générale doit approuver le rapport annuel du comité.</p> <p>Outre le compte-rendu des activités de l'association, le rapport annuel 2023 contient un reportage photographique sur les directrices et directeurs des organisations membres curafutura, H+, CTM/SCTM et santésuisse, ainsi que la secrétaire générale de la CDS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2019, le rapport annuel, qui se présente sous forme graphique, est publié exclusivement en ligne sur le portail web de l'ANQ.
Proposition	Adoption du rapport annuel 2023.
Discussion en plénière	Pas de questions/remarques sur le rapport annuel 2023.
Décision	Le rapport annuel 2023 est approuvé à l'unanimité et sans abstention.
Accès	<p>Liens :</p> <p>DE> Online-Jahresbericht 2023 - ANQ</p> <p>FR> Rapport annuel 2023 en ligne - ANQ</p> <p>IT> Rapporto annuale online 2023 - ANQ</p>

Point 11

Comptes annuels 2023

Objectif	Traitement et approbation des comptes annuels 2023.
Situation	<p>Conformément à l'article 7 des statuts, l'assemblée générale doit se prononcer sur les comptes annuels de l'ANQ, le rapport de l'organe de révision et la décharge du comité, ainsi que réélire l'organe de révision.</p> <p>Le 21 mars 2024, la Treuhand Lehman AG a discuté les comptes annuels avec la commission des finances avant de procéder à leur révision et de rédiger un rapport de révision. Le 8 avril, le comité a formellement approuvé les comptes annuels 2023 avec le rapport de révision et les soumet à l'approbation de l'assemblée générale.</p>
Propositions	<p>Comptes annuels 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> >Adoption du bilan et du compte de résultat 2023 >Adoption du rapport de l'organe de révision 2023 >Décharge donnée au comité de l'ANQ et à l'organe de révision >Réélection de l'organe de révision
Stephanie Fasnacht, ANQ	... explique les divers éléments tout au long de la présentation.
Christoph Kilchenmann, santésuisse	... demande si le bénéfice déclaré d'environ CHF 20'000 aurait été d'environ CHF 400'000 sans la constitution de provisions.

Stephanie Fasnacht, ANQ	... confirme ce point et explique que les fonds affectés aux provisions sont destinés à la mise en œuvre des mesures liées aux objectifs stratégiques. Le comité statuera sur leur utilisation.
Discussion en plénière	Pas d'autres remarques/ajouts de la part de l'assemblée.
Décision	Les comptes annuels 2023 (bilan et compte de résultats) et le rapport de l'organe de révision 2023 sont approuvés à l'unanimité et sans abstention. Décharge est donnée au comité avec une abstention. L'organe de révision est réélu à l'unanimité et sans abstention.
Annexe(s)	PDF : T11 ANQ Rapport de révision 2023.pdf P11 ANQ Rapport-organe-revision 2023

Point 12 de l'ordre du jour

Adaptation des statuts

Objectif	Conformément à l'article 7, alinéa 14 des statuts, l'assemblée générale a pour mission et compétence de statuer sur l'adaptation des statuts.
Situation	Le 8 avril, le comité a adopté les modifications suivantes des statuts, présentées par le CD, et les soumet à l'approbation de l'assemblée générale : > Nom de l'association : ANQ est le nom d'une association selon les art. 60 ss. Objectif : adaptation à la terminologie actuelle/sens reste inchangé > Possibilité d'organiser des séances en ligne ou hybrides > Décisions par voie circulaire pour le comité > Délais : délais des invitations, de la mise à disposition des documents pour l'AG > Précision de la réglementation des signatures > Alignement des statuts sur les tâches, compétences et responsabilités (TCR) et le contrat qualité ANQ 2011 > Abandon de l'énumération de certaines tâches/formulation générale > Cahier des charges en lieu et place de mandats attribués aux comités > Note de bas de page : explications de la base de calcul Les adaptations respectives sont consignées dans le document ci-après (mode correction)
Proposition	Approbation des modifications apportées aux statuts susmentionnées.
Linda Hadorn, ANQ	... explique les éléments tout au long de la présentation.
Christoph Kilchenmann, santésuisse	... souhaite que le financement de l'ANQ soit réexpliqué.
Linda Hadorn, ANQ	... les forfaits de sortie (forfaits individuels selon le domaine spécialisé, multipliés par le nombre annuel de sorties par domaine spécialisé) financent la mise en œuvre des mesures de l'ANQ. ... la structure de l'association est financée par les cotisations des membres et se base sur le nombre d'habitants de l'ensemble des cantons (CHF 0.02/habitant).

Décision La modification des statuts est approuvée à l'unanimité et sans abstention.

Annexes PDF :
[T12 Statuts V4.0.pdf](#)
[P12 Statuts V4.0.pdf](#)

Point 13
Divers

Situation **Date de la prochaine assemblée générale**

>Mardi 19 novembre 2024 à Berne ou par vidéoconférence (hybride)

Discussion en plénière Pas de questions/remarques de l'assemblée sur ce point à l'ordre du jour.

Josef Müller ...remercie toutes les personnes pour leur participation et clôt l'AG à 15h45.

Annexe(s) Aucune

Cordiales salutations,
ANQ



Josef Müller
Président



Stéphanie Fasnacht
Secrétaire de séance

Adressé à (par e-mail) :

Membres de l'ANQ Selon liste de distribution

Observateurs de l'ANQ Selon liste de distribution

Invités -

Berne, le 16 mai 2024